



## Note aux parents d'assistants maternels

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit, géré par la Communauté de Communes le Grésivaudan. Le RPE accompagne les assistants maternels, les gardes à domicile et les parents pour un accueil individuel de qualité.

N'hésitez pas à solliciter Nathalie Bosson Miellet animatrice du Relais Assistants Maternels (RPE) du Haut Grésivaudan pour vous guider dans vos démarches.

Par téléphone : 06.73.80.15.46

Par courriel : [rpe.hautgresivaudan@le-gresivaudan.fr](mailto:rpe.hautgresivaudan@le-gresivaudan.fr)

### Le rôle du RPE :

- **Pour vos parents** : assurer des permanences physiques et téléphoniques pour vous renseigner sur le mode d'accueil qui convient à vos besoins et à votre enfant. Vous informer sur vos droits et vous accompagner dans vos démarches administratives. Vous offrir un espace d'écoute, d'information et d'accompagnement à la parentalité.
- **Pour vos enfants** : proposer un lieu de découverte et d'exploration, des moments de rencontre et de partage dans un espace adapté à la petite enfance.
- **Pour les assistants maternels et les gardes à domicile** : accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions. Organiser des temps d'animation pour permettre de partager leurs expériences, enrichir leur pratique et découvrir de nouvelles activités à destination des enfants dans le but d'offrir un accueil de qualité.

### Les temps d'animation :

A Pontcharra, les temps d'animation se déroulent les mardis et vendredis matins entre 8h45 et 12h dans les locaux situés rue du Pontet. Ils s'adressent en priorité aux enfants non scolarisés accompagnés de leur assistant maternel et sont accessibles sur inscription uniquement. En plus de ces temps ordinaires, des animations spéciales pourront être proposées (médiathèque, ludothèque, rencontres intergénérationnelles à l'ehpad, motricité à la maison de la jeunesse, visite de la caserne des pompiers, spectacles...).

Si vous êtes d'accord pour que votre enfant participe aux activités proposées par le RPE avec l'assistante maternelle qui l'accueille, merci de remplir l'autorisation jointe.

Les accueils se feront dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Attention, en cas de fièvre ou de maladie contagieuse, votre enfant ne pourra pas être accueilli.

### Les temps de permanence :

Si vous souhaitez rencontrer l'animatrice, la permanence administrative du jeudi entre 16 et 19h est accessible uniquement sur rendez-vous. Des rendez-vous sont également possibles sur d'autres jours.